

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Déclaration de Maladie

N° W21-772888

17/08/2023



Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 18970 Société : RAT

Actif

Pensionné(e)

Autre

Nom & Prénom : ZAKI. Fatima. Zahra

Date de naissance : 27/07/1990

Adresse : 87, cité El Houriya Dakhla

Tél. : 0662104278

Total des frais engagés : 2880.20 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Dr. Mohamed AGOUB
Professeur de Psychiatrie
TPA - Clinique Villa des Lilas
tél : 05 22 77 41 70 - 06 63 67 99 36
INPE - 91035493

Cachet du médecin :

Date de consultation :

Nom et prénom du malade :

Lien de parenté :

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Signature de l'adhérent(e) :

Le : 04/08/2023

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
31/07/23	copy	36	0.01	<p>INP : <u>111111111111111111</u></p> <p><u>Dr. Mohamed AGOUA</u> Professeur de psychiatrie TPA - Clinique Villa des Lias tel: 05 22 77 41 70 - 06 63 67 99 36 INPE: 91035493</p>

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMASITE PALESTINE ABBAD EL ANHALOUSSI Samia 111. Boulevard de la Palestine Tel : 05 23 32 30 73 - Mohammedia	31/07/23	1930,20

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
.....					
.....					
.....					
.....					
.....					

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	DEMANDE DE DEVIS													
	COEFFICIENT DES TRAVAUX													
	MONTANTS DES SOINS													
	DATE DU DEVIS													
DATE DE L'EXECUTION														
<table border="1"> <thead> <tr> <th>H</th> <th>G</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>25533412</td> <td>21433552</td> </tr> <tr> <td>00000000</td> <td>00000000</td> </tr> <tr> <td>00000000</td> <td>00000000</td> </tr> <tr> <td>35533411</td> <td>11433553</td> </tr> <tr> <td colspan="2">B</td> </tr> </tbody> </table>			H	G	25533412	21433552	00000000	00000000	00000000	00000000	35533411	11433553	B	
H	G													
25533412	21433552													
00000000	00000000													
00000000	00000000													
35533411	11433553													
B														
<p>[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession</p>														

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Clinique

Villa des Lilas

PHARMACIE PALESTINE
ABBAYE AL-LOUSSI Samia
111, Boulevard de la Palestine
Tel : 05 23 52 30 73 - Mohammedia

Casablanca, le

31/7/2

JAKI Fatime Zohra

~~178.70 x 3~~

~~536.10~~

~~139.60 x 3~~

~~418.80~~

~~205.90 x 3~~

~~615.10~~

~~120.10 x 3~~

~~360.30~~

~~T=1930.20~~

~~W~~
~~Shi'au 100~~

~~26388~~

~~Prastal 3~~

~~26387~~

~~Vandelyp 100 X (26389)~~

~~Injektions~~

~~Tavel de Sux~~

Mohamed AGOUB
Professeur de Psychiatrie
Clinique Villa des Lilas
Tél : 05 23 52 30 73
Fax : 05 23 54 93

LOT 0203458

EXP 06/25

PPV 205DH00

LOT 0203458

EXP 06/25

PPV 205DH00

LOT 0203458

EXP 06/25

PPV 205DH00

178,70

178,70

178,70

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat -R.P.1,
Ain sebaâ Casablanca

SOLIAN 100mg, cp séc B 30

P.P.V : 139,60 DH

6 118001 081776

LOT : KA22818

PER : JUN 2025

PPV : 120 DH 10

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat -R.P.1,
Ain sebaâ Casablanca

SOLIAN 100mg, cp séc B 30

P.P.V : 139,60 DH

6 118001 081776

LOT : KA22818

PER : JUN 2025

PPV : 120 DH 10

LOT : KA22817

PER : JUN 2025

PPV : 120 DH 10

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat -R.P.1,
Ain sebaâ Casablanca

SOLIAN 100mg, cp séc B 30

P.P.V : 139,60 DH

6 118001 081776